COMMUNE DE LALLEY - DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2021-018

ARRETE INTERDISANT TOUS VEHICULES A MOTEUR SUR LE SITE DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DU BON SECOURS

Le Maire de LALLEY,

Vu le Code de l'environnement ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-4 ;
Vu le Code de la route ;
Considérant qu'aux termes de l'article L2213-4 du Code général des collectivités territoriales précité, le maire peut interdire, par arrêté motivé, l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies est de nature à compromettre la protection des espaces naturels, des paysages et la tranquillité publique,
Considérant que ces espaces sont réservés à la promenade,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation des véhicules à moteur y compris les deux roues à moteur est interdite sur le site de la chapelle Notre Dame du Bon Secours.

Article 2 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1, cette interdiction ne s'applique pas aux fauteuils motorisés de personnes handicapées, aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public et notamment de secours, et à ceux utilisés à des fins professionnelles d'exploitation et d'entretien des espaces naturels.

Article 3 : L'interdiction d'accès sera matérialisée à chaque entrée par un panneau.

Article 4 : Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixées par le présent arrêté est passible des sanctions pénales et administratives prévues par l'article R. 362-1 du code de l'environnement.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Gendarmerie de Monestier-de-Clermont

Fait à LALLEY le 18/05/2021
Le Maire, Christian FIERRY-FRAILLON

ARRÊTÉ RENDU EXECUTOIRE.
Transmis en préfecture le 19/05/2021
Publié et affiché sous le n°2021-018
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME.
Le Maire, Christian FIERRY-FRAILLON

MAIRIE DE LALLEY 38930 (ISERE)